



**Devenez apprenti
architecte !**
**3 jours en entreprise,
2 jours à l'école,
formez-vous au rythme
de l'alternance en licence
et en master.**

**École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est**

Véritable voie de transmission des savoirs et savoir-faire, l'apprentissage permet d'acquérir des connaissances et de l'expérience professionnelle. Les formations en alternance à l'Ensa Paris-Est permettent d'obtenir les mêmes diplômes qu'en formation à temps plein.

En devenant apprenti, vous améliorez votre compréhension du monde professionnel, financez vos études en architecture et optimisez vos chances de trouver un poste correspondant à vos aspirations.

Pédagogie

Un rythme d'alternance adapté

- semaine-type : lundi, mardi et mercredi en entreprise ; jeudi et vendredi à l'école
- ponctuellement dans l'année : des semaines intensives de cours et TD, et des semaines à temps plein en entreprise.

L'apprentissage en licence 3

- l'enseignement du projet d'architecture est dispensé dans des groupes de projet dédiés à l'apprentissage.

L'apprentissage en master

- les enseignements de projet et de séminaire sont dispensés au sein de la filière de master choisie (Architecture & Experience/éléments, structure & architecture/Fragments/Transformation) avec les étudiants du cursus classique. Des cours optionnels viennent enrichir le parcours.

Un encadrement adapté

Chaque étudiant est encadré à la fois par un maître d'apprentissage en entreprise et un tuteur académique désigné par l'école.

Être apprenti

Qui peut devenir apprenti ?

L'apprentissage est ouvert à la candidature interne pour les étudiants de l'Ensa Paris-est, aux candidatures en transfert entre ENSA et aux candidatures pour une entrée en cours de cycle via la Validation des Acquis et de l'expérience Professionnelle (VAP). Attention : l'apprentissage est réservé aux personnes âgées de 16 à 29 ans révolus (ou plus âgées sous conditions de suivre déjà des études en apprentissage, d'être créateur d'entreprise, ou d'être en situation de handicap).

Le statut d'étudiant salarié

Un étudiant apprenti est salarié : il possède des droits et des obligations (contrat de travail, période d'essai de 45 jours, visite médicale d'embauche, congés payés) et des avantages liés aux conventions collectives (cartes restaurants, passe Navigo remboursé...).

Les horaires

La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine (entreprise + école). Durant le temps en entreprise, les horaires ne doivent donc pas excéder les 7 heures de travail par jour.

La rémunération

Un apprenti est un salarié en formation, il perçoit un salaire minimum réglementaire correspondant à un pourcentage du Smic*.

de 18 à 20 ans :

43 % en M1, 51 % en M2 et 67 % en licence

de 21 à 25 ans :

53 % en M1, 61 % en M2 et 78 % en licence

à partir de 26 ans : 100 %.

* montant négociable et fluctuant si vous bénéficiez déjà d'une expérience en apprentissage l'année qui précède le début de la formation.

Devenez apprenti

Où faire son alternance ?

En agence d'architecture, d'urbanisme ou de paysage, mais également dans des entreprises de construction et des bureaux d'études techniques.

Comment identifier les entreprises ?

Afin d'assurer une cohérence entre la formation professionnelle et le programme pédagogique de la formation, l'école a établi une liste d'entreprises recommandées par ses équipes pédagogiques.

Une aide au placement en entreprise est proposée par l'école afin d'accompagner les apprentis dans leur recherche d'entreprise.

Comment candidater ?

1. Selon votre situation, candidatez selon les procédures et calendriers correspondant : en interne ; pour une entrée en cours de cycle via la Validation des Acquis et de l'expérience Professionnelle (VAP) ; ou par transfert en ENSA.

2. En cas d'admissibilité, vous serez convoqué à un entretien oral d'admission.

3. Une fois accepté dans la formation, vous recevrez une liste d'agences recommandées par les équipes pédagogiques de l'école dans lesquelles vous pourrez postuler.

4. Une fois l'entreprise trouvée, faites signer la fiche de missions pour lancer les démarches contractuelles.

Aides pour les apprentis

Différentes aides financières ont été mises en place pour les apprentis :

- l'accès à une prime d'activité (sous certaines conditions) auprès de la CAF
- aides au logement.

Pour plus de renseignements

Ensa Paris-Est

paris-est.archi.fr/formations/apprentissage

Contact :

apprentissage@paris-est.archi.fr

CFA Descartes SUP

(partenaire de l'Ensa Paris-Est)
cfadescartes.fr/entreprises

Information alternance :

relation.entreprises@cfadescartes.fr
01 64 61 48 16

Service contrat du CFA :

contrats@cfadescartes.fr
01 64 61 48 12

Agences qui accueillent nos étudiants apprentis

.L.A.A.A.B.
2bdm Architectes
A&M Renovation
aasb_agence d'architecture
suzelbrout
Abinal & Ropars
Aéroport Paris-Orly
AKR architecture - Atelier Kilian
Roland
ANYOJI BELTRANDO
AREP
atelier aup gautier+conquet
ATELIER CAPITAINE ARCHITECTURE
& URBANISME
ATELIER DE CHEZY
ateliergeorges
Atelier HOZE
Atelier Joan Gaudin
ATELIER JULIEN BOIDOT
Ateliers 2/3/4/
ATELIERS LION ASSOCIÉS
Aurelie Barbey
BFV ARCHITECTES
bony mosconi
Coldefy
COLLET MULLER ARCHITECTES
COVE Architectes
D&A Selas d'Architecture
Groupe ADP

Iris Lacoudre
JAGG
LABA TERRITOIRES
Lafayette Architectes Urbanistes
LAUZARQUE
Le Studio Sanna Baldé
MAESTRA Architecture
Ville de Paris DEVE
Marc Mimram Architecture
et Ingénierie
Agence Margaux Hallier
Matthieu Gillet Architecte du
Patrimoine
Mu Architecture
Oural Architectes
PCA-STREAM
Praxys
Radio architectes
Relier Architecture
Salin Architecture
SCAU
SCOP
Studio BELEM
Studio Matters
Studio Montazami
TVK
Ville Ouverte
Yatelier Hoze Sarl
ZOOMFACTOR ARCHITECTES

Nos formations en apprentissage bénéficient de la certification Qualiopi et du soutien de nos partenaires : Ministère de la Culture, CFA Descartes SUP, Conseil de l'Ordre des architectes, Ordre des architectes d'Île-de-France, Branche Architecture (label formation), Syndicat de l'architecture, Unfsa et l'Union des architectes.

Contacts

· questions relatives aux admissions :
admission@paris-est.archi.fr
· questions relatives à l'insertion professionnelle :
Laura Le Marois
Responsable de l'insertion professionnelle
laura.lemarois@paris-est.archi.fr

Adresse

12 avenue Blaise Pascal
77420 Champs-sur-Marne
paris-est.archi.fr